N° 14 06 08

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

28 mai 2014

Date du Conseil Municipal

03 juin 2014

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents --- 29

Votants ----- 33

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET * LOIRE-ATLANTIQUE *

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le trois juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOT, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :
Madame LE PAPE qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Monsieur SAILLANT qui a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI,
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame RUSSELL est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

8/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION YAGGA RACE PORNICHET – ATTRIBUTION – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur CORNETI, conseiller municipal délégué

EXPOSÉ :

Du 06 au 09 juin prochains, la commune de Pornichet va accueillir la Coupe Nationale de catamarans, Hobie Cat, dont l'organisation a été confiée à l'association Yagga Race Pornichet.

Cette régate de voile légère, ouverte à tous, est une épreuve sélective pour le championnat d'Europe Hobie Cat 16 et pourra accueillir jusqu'à 100 bateaux.

Cette compétition est homologuée par l'association France Hobie Cat et par la Fédération Française de Voile.

En complément de cet évènement nautique, l'espace terrestre sera animé par des partenaires locaux notamment autour d'un village situé plage des Libraires.

Outre le soutien logistique, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Yagga Race Pornichet, mandatée par l'association France Hobie Cat pour l'organisation de cet événement.

DÉLIBÉRATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,
⇨Vu la demande formulée par l'association Yagga Race Pornichet en date du 29 avril 2014,
⇨Vu le projet de convention,

N° 14 06 08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Yagga Race Pornichet d'un montant de 2 500 €.
- Approuve la convention de partenariat entre l'association Yagga Race Pornichet et la Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire ou les adjoints délégués à signer toutes les pièces nécessaires et notamment la convention partenariale annexée.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR